



Investissement matériel

Par Lanla

Bonjour

Si j'investis 1500? dans un outillage d'entreprise ai-je le droit à une déduction au niveau des impôts où autres?

Merci

Par ibert

Bonjour

Si vous êtes micro entrepreneur, non. Car, dans ce cas, vous bénéficiez d'un % forfaitaire correspondant à l'ensemble des charges (petits matériels ou outillage inclus).

Si ça n'est pas votre cas, merci de préciser davantage.

Par Lanla

Je suis en EI au réel

Par ibert

Régime fiscal au réel et achat de petit outillage

1/ Valeur HT d'un outillage ==) inférieure à 500?

Comptabilisation au débit d'un compte 6... (frais généraux).

2/ Valeur HT d'un outillage ==) supérieure à 500? et donnant lieu à amortissement, c'est-à-dire répartition de la charge sur plusieurs exercices comptables.

Lors de l'achat, comptabilisation au débit d'un compte 2... (immobilisations)

Puis, à la fin de chaque exercice fiscal, écriture comptable : débit compte 6... (dotation aux amortissements), par crédit compte 28... (amortissements).

3/ Ce sont les sommes enregistrées au débit de tous les compte 6 qui viennent en déduction (dans le bénéfice comptable).

Par Lanla

Donc il y a potentiellement un crédit d'impôt ? Merci

Par ibert

A ma connaissance, non.